

À propos de la subvention des caisses de chômage par la Confédération

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 7

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ils résistent. Non qu'ils soient des saints, des génies ou des dieux. Simplement parce qu'ils sont des hommes.

C'est déjà quelque chose par le temps qui court.

(*La Voix de l'Humanité.*)



A propos de la subvention des caisses de chômage par la Confédération

Dans la requête commune de la Société suisse des Arts et Métiers et de l'Union suisse des fédérations syndicales, datée du 20 juillet 1915, celle-ci demandait entre autres au Conseil fédéral d'accorder des subsides aux sociétés professionnelles qui aident financièrement leurs membres chômeurs. Les discussions, qui eurent comme résultat les propositions suivantes, furent soumises au Conseil fédéral:

- a) Si possible, on doit rembourser dans le courant de l'année 1916, jusqu'au 50 pour cent du montant, les dépenses faites en 1915 par les organisations participant à la Société suisse des Arts et Métiers et à l'Union suisse des fédérations syndicales pour venir en aide aux chômeurs et aux nécessiteux.
- b) Pour fixer le montant du subside et contrôler son emploi, la Société suisse des Arts et Métiers et l'Union suisse des fédérations syndicales soumettront au Département de l'économie politique les comptes et les quittances des fédérations.

Dans les motifs à l'appui de cette requête, il est dit entre autres:

« Ces secours ne doivent en aucun cas préjudicier la solution de la question en discussion concernant l'aide et l'assistance de la Confédération à l'assurance-chômage. Il est évident que les syndicats les mieux fondés auront les plus grandes difficultés de se procurer les sommes nécessaires pour soulager leurs membres nécessiteux, si la crise devait encore durer longtemps. S'il est prouvé que ces sociétés ont sacrifié, pendant deux années, la plus grande partie de leurs recettes pour des buts de secours et, par ce fait, diminué d'une manière importante les fardeaux de l'assistance des indigents incombant à l'Etat et aux communes, il n'est pas plus que juste que la Confédération aide, pendant ces temps critiques, ces organisations à maintenir leurs œuvres humanitaires de la manière que nous avons indiquée. Cette assistance est d'autant plus justifiée que la Confédération aide aussi les efforts des associations économiques de citoyens qui ne se trouvent pas — comme les ouvriers — dans un cas de nécessité; les moyens mis à la disposition de celles-ci proviennent en bonne partie directement de la population ouvrière. Nous croyons donc ne demander dans cette circonstance à la Confédération que ce qui est juste et équitable. Nous faisons encore remarquer que, par exemple, en Hollande, au Danemark et dans les pays scandinaves, l'Etat a versé depuis la déclaration de la guerre plusieurs millions de francs aux syndicats, sommes que ceux-ci doivent employer pour secourir les chômeurs et les nécessiteux. »

Presque une année entière s'est écoulée depuis. La Confédération a dépensé pendant ce temps des millions pour les buts les plus divers, seul pour les caisses de chômage l'argent lui manquait. Il a fallu soumettre cette affaire à la discussion

lors de la session du Conseil national en juin dernier; à cette occasion le Conseil fédéral déclara que le Département de l'économie politique avait exécuté les travaux préliminaires nécessaires pour examiner la question et que Monsieur le conseiller national Hofmann avait été chargé comme expert de l'élaboration d'un rapport sur toute la question. Les représentants de la classe ouvrière firent alors la proposition suivante:

« En considération de la crise causée par la guerre actuelle, le Conseil fédéral est invité d'examiner sans retard s'il n'est pas convenable d'accorder des subsides de la Confédération dans le but de venir en aide aux ouvriers chômeurs et à leurs caisses d'assurance-chômage, cependant à la condition que les cantons et les communes participent aussi à cette œuvre de secours. »

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité, et le représentant du Conseil fédéral se déclara aussi d'accord avec ses conclusions.

* * *

Nous avons classé dans la liste suivante les dépenses supplémentaires que la guerre a occasionnées aux syndicats suisses en secours de chômage et de nécessité. Afin de permettre une comparaison, nous y avons ajouté les chiffres correspondants de l'année 1913.

Les fédérations syndicales suisses ont dépensé en secours de chômage et de nécessité:

	1913	1914	1915
	Fr.	Fr.	Fr.
Ouvriers du bâtiment	407	118	—
Relieurs	2,856	20,689	10,611
Coffreurs	228	148	43
Ouvriers des communes et de l'Etat	160	200	170
Ouvriers sur bois	45,469	98,673	47,441
Chapeliors	1,386	4,590	1,198
Ouvriers de l'alimentat. (transport et empl. de commerce)	15,534	24,003	14,353
Ouvriers sur cuir	1,590	1,518	320
Lithographes	9,335	35,266	27,995
Personnel des locomotives	1,200	1,020	1,846
Peintres et plâtriers	3,394	2,574	—
Ouvriers sur métaux et horlogers	59,100	97,970	53,578
Auxiliaires des arts graphiques	1,230	8,552	3,015
Tailleurs et couturières	2,083	833	154
Ouvriers de la pierre	925	557	2
Ouvriers du textile	39,592	44,536	*17,597
Typographes	57,600	142,941	186,457
Typographes de la Suisse romande	5,949	30,024	33,492
Charpentiers	8,300	15,174	12,968
Total	256,338	529,386	411,240

*) Les mois de novembre et décembre 1915 manquent dans ce montant.

Il est donc démontré que les syndicats adhérent à l'Union suisse des fédérations syndicales ont dépensé, en 1914, 273,048 fr. de plus et, en 1915, 154,902 fr. de plus qu'au cours de l'année 1913. Il ne faut pas oublier que parmi les chiffres de l'année 1913 environ 55,000 fr. payés pour secours de voyage sont compris dans le montant total, tandis qu'en 1914 ils n'ont payé qu'à peu

près la moitié de cette somme et, en 1915, seulement environ 3000 fr. aux membres voyageant des fédérations. Ne sont pas compris dans ces chiffres tous les suppléments de secours accordés par les sections en outre des secours versés par les caisses fédératives. En outre, une partie des syndicats a été obligé de réduire le montant des secours ensuite de la diminution des recettes.

La guerre a donc occasionné aux fédérations syndicales suisses, jusqu'à la fin de l'année 1915, une dépense supplémentaire constatée de 427,950 francs pour les membres chômeurs et nécessiteux.



Requête de l'Union suisse des fédérations syndicales au Conseil fédéral suisse concernant l'occupation des prisonniers de guerre malades

Au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Monsieur le président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Dans l'intérêt de la classe ouvrière, nous nous voyons obligés de vous faire remarquer des faits qu'il faut réprimer dès leur début, s'ils ne doivent pas dégénérer en malheurs irréparables pour d'innombrables salariés de notre pays qui mènent une rude lutte pour l'existence.

Par votre offre humanitaire, il a pu être conclu entre les Etats une entente, grâce à laquelle une cure en Suisse a été rendue possible à des milliers de prisonniers de guerre français et allemands qui sont venus se guérir et se fortifier dans notre pays. La population suisse tout entière voit dans ce secours physique que nous accordons aux soldats affaiblis ou menacés dans leur santé un acte tout naturel d'humanité que notre pays neutre exerce vis-à-vis des Etats belligérants.

Des 8500 prisonniers de guerre malades qui nous sont parvenus jusqu'ici environ 220 ont été placés à Davos-Place et Davos-Village. Ces gens semblent déjà être partiellement « guéris ». Comment, s'il en était autrement, pourraient-ils être occupés à un travail productif? Car, d'après des rapports authentiques, les deux médecins suisses, le lieutenant-colonel D^r Nienhans et le capitaine D^r L. Spengler, exhortent un grand nombre de convalescents à accepter du travail. La Société allemande de secours et le consulat allemand de Davos font aussi valoir leur influence dans cette direction, surtout quand il s'agit du placement. Les commerçants de Davos, qui se recrutent en grande partie de l'Allemagne, aident de tout leur pouvoir ces efforts.

Jusqu'à cette heure, on a pu faire les constatations suivantes:

1° Les travaux dans les jardins des établissements sanitaires, des pensions et des personnes privées sont presque tous exécutés par des prisonniers de guerre.

2° Quelques-uns d'entre eux reçoivent des « leçons » pour les travaux de cartonnage pour l'apprentissage du métier de relieur.

3° D'autres travaillent comme « passe-temps » chez des patrons menuisiers. Une partie est occupée à la construction d'une serre pour un établissement sanitaire.

4° D'autres encore sont employés comme commissionnaires.

5° On demande de l'ouvrage aux patrons peintres et serruriers pour les prisonniers de guerre.

Dans toutes ces occupations, il s'agit principalement de travaux de manœuvres. Les travaux de jardinage, par exemple, sont rétribués à raison de 20 à 25 centimes par heure.

Il faut opposer à ces faits que justement à Davos, comme d'ailleurs dans de nombreuses localités de la Suisse, la situation économique des ouvriers donne lieu à des craintes très sérieuses. Déjà, aujourd'hui, beaucoup de professionnels sont obligés, à Davos, ensuite du renchérissement constant de la vie, de s'engager pour un salaire minime comme manœuvres. On craint parmi la classe ouvrière de Davos que l'entrée des prisonniers de guerre sur le marché du travail, cette nouvelle sorte d'avilissement des salaires, n'amène une véritable catastrophe. Le bruit court déjà que dernièrement 40 prisonniers de guerre ont été transportés à Zurich parce qu'ils refusaient de travailler comme manœuvres.

Mais ce n'est pas seulement à Davos, dans d'autres localités aussi la concurrence du travail productif des prisonniers de guerre commence à se faire remarquer. A Weesen comme à Davos, un certain nombre s'occupe de travaux de jardinage rétribués à fr. 1.50 par jour. A Beckenried, deux autres travaillent, l'un comme tourneur à la fabrique d'éternit. A Brunnen, sur les rives du lac des Quatre-Cantons, on dit que des prisonniers de guerre sont occupés dans une sablière pour un salaire quotidien de 2 francs.

Pour ce qui concerne les prisonniers de guerre de nationalité française, on raconte que parmi eux un désir d'activité se fait aussi remarquer et qu'un grand nombre déclarent qu'ils saisiraient n'importe quelle occasion de s'occuper.

Il est certain que ce zèle de travail est fort louable.

Il peut même, en certaines circonstances, devenir un moyen efficace de guérison. C'est un remède pour les malades de corps aussi bien que pour ceux qui souffrent psychologiquement ou dont les nerfs ont besoin de souplesse. Si nous